
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 5 JUILLET 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 3

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 29 juin 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 7 juillet 2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET PRINCIPAL

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO,
Mme NADAL, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,
Mme DORET-FOURNIER, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENTS : M. Laurent FERON et M. Jean-Marie CHALET.

Monsieur le Président expose :

Le Compte de Gestion de l'exercice 2022 qui concerne le budget principal du CCAS a été présenté par le Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenter par le Trésorier Municipal, pour le budget principal le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

.../...

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 7 juillet 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU